



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 décembre 2016
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2017
30 janvier -3 février 2017, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour Haïti (2017-2021)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	10
IV. Suivi et évaluation.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Haïti (2017-2021)	12



I. Considérations générales

1. En adoptant son plan de développement stratégique destiné à dépasser la phase de relèvement consécutive au tremblement de terre et à avancer sur la voie du développement durable, Haïti s'est donné comme objectif, en 2012, de devenir un pays émergent d'ici à 2030. Pour y parvenir, le pays entend tirer parti de sa situation géographique, de ses ressources naturelles, du tourisme, et de sa population jeune et énergique. Le chemin tracé par le plan de développement ambitionne de faciliter l'émergence d'une économie diversifiée et dynamique, créatrice d'emplois et d'une croissance profitant à tous, fondée sur un contrat social solidement ancré dans la satisfaction des besoins fondamentaux de la population et dans un État fort, déconcentré et décentralisé. Par-dessus tout, le Plan reconnaît l'urgente nécessité d'assurer un développement inclusif de toutes les régions et de favoriser l'émergence de pôles de développement locaux et régionaux à l'extérieur de la capitale.

2. Cet objectif est compromis par des crises électorales et politiques récurrentes. L'administration électorale a du mal à faire en sorte que des élections crédibles aient lieu et, à ce jour, aucun parti politique n'a pu légitimement dominer la scène nationale. Le Parlement, constamment en conflit avec le pouvoir exécutif, reste défaillant, et les réformes nécessaires pour créer un État capable de promouvoir un développement qui profite à tous sont retardées. Ces blocages ont conduit à une profonde déchirure du contrat social entre l'État et ses citoyens, comme en témoigne la faible participation (30 %) aux élections d'octobre 2015¹.

3. Des problèmes importants liés au cadre réglementaire, à la lenteur des procédures, aux compétences, à l'insuffisance des ressources humaines et à la faiblesse des personnels face à la corruption, persistent au sein du pouvoir législatif et tendent à expliquer les dénis de justice, en particulier à l'encontre des femmes et des mineurs. Plus de 73 % de la population carcérale est en attente de jugement et vit dans des conditions inhumaines². La Police nationale d'Haïti se professionnalise lentement, tout en s'efforçant d'infléchir la criminalité³. Bien que la restructuration de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) soit inscrite à l'ordre du jour pour 2017, les problèmes de sécurité juridique, de sécurité des citoyens et d'accès à la justice demeurent graves et contribuent à jeter le discrédit sur les institutions publiques.

4. L'instabilité et l'insécurité sont incompatibles la création d'un environnement propice à une croissance économique durable et partagée. Selon la Banque mondiale, de 1971 à 2013, la croissance moyenne du produit intérieur brut s'est établie à 1,2 % par an. De 2011 à 2015, le taux de croissance réel moyen a atteint 3,4 %, en partie sous l'effet des niveaux élevés de l'aide à la reconstruction et des envois de fonds par la diaspora. Avec un produit intérieur brut par habitant à 846 dollars par an, un taux de chômage de 40 % et un coefficient de Gini de 0,61 en

¹ Élections municipales, sénatoriales et présidentielle.

² Selon la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le taux de surpopulation carcérale a atteint 359 % en 2016 en Haïti.

³ De 2014 à 2016, les statistiques fournies par la Police nationale d'Haïti et la MINUSTAH indiquent une augmentation des homicides, des événements violents, des lynchages publics et des violences sexuelles.

2012, Haïti demeure parmi les plus pauvres et les plus inégalitaires pays au monde, au 163^{ème} rang sur 187 selon l'Indice de développement humain.

5. Selon l'enquête sur les conditions de vie après le séisme (Enquête sur les conditions de vie des ménages après le séisme, 2012), 59 % des Haïtiens vivent en dessous du seuil de pauvreté, établi à 2,42 dollars par jour, et 24 % sous le seuil de pauvreté extrême, à 1,23 dollars par jour. Néanmoins, d'importants progrès ont été accomplis dans la réduction de l'extrême pauvreté, qui a chuté de 22 % entre 2000 et 2012⁴, et dans l'accès aux services de base, dont 55 % des Haïtiens bénéficient actuellement⁵. Le fardeau de la pauvreté est principalement assumé par les femmes, en raison de leur taux de chômage élevé et de la persistance de la ségrégation sur le marché du travail, ainsi que de l'important écart des salaires par rapport aux hommes (les salaires moyens des femmes étaient de 32 % inférieurs à ceux des hommes en 2014⁶). La pauvreté amplifie l'économie informelle, ce qui a des incidences négatives sur la fiscalité. En outre, les pauvres sont exclus des organes de prise de décisions et, durant les périodes électorales, les jeunes – fortement touchés par le chômage (60 % dans les zones urbaines) – subissent des manipulations politiques entraînant souvent la violence.

6. Haïti est l'un des pays du monde les plus exposés aux catastrophes naturelles⁷, et sa vulnérabilité s'accroît en raison des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et de l'utilisation irrationnelle de l'espace, en particulier dans les villes. De 1975 à 2012⁸, les catastrophes liées aux changements climatiques ont donné lieu chaque année à dommages et des pertes équivalant à environ 2 % du produit intérieur brut, tandis que le séisme du 12 janvier 2010 a provoqué la mort de 220 000 personnes, le déplacement de 1,5 million d'autres et des destructions estimées à 120 % du produit intérieur brut. En octobre 2016, Haïti a été gravement touchée par l'ouragan Matthew, qui a fait des centaines de morts sur son passage, détruit des cultures et des dizaines de milliers d'habitations, et a contraint plus de 60 000 personnes à vivre dans des abris temporaires. Les pauvres et les groupes marginalisés sont les plus touchés car ils sont forcés de s'installer sur les terres les moins sûres. C'est le cas dans le secteur agricole, qui contribue pour plus de 25 % du produit intérieur brut et occupe les deux tiers de la population active, comme en témoigne le million d'Haïtiens vivant dans un état de grave insécurité alimentaire causée par la sécheresse en cours depuis 2013. Les femmes courent de forts risques d'être touchées de manière disproportionnée, tant par la perte des moyens de subsistance que du fait de la recrudescence des violences sexistes lors des situations de catastrophe.

7. La vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes naturelles est exacerbée par la dégradation de l'environnement, marquée dans les zones rurales par la déforestation, l'assèchement des cours d'eau, l'érosion des sols et la dégradation des

⁴ Rapport du Millénaire pour le développement, 2013, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale/PNUD.

⁵ Ibid.

⁶ Banque mondiale, 2015.

⁷ Parmi les petits États insulaires en développement de la région, Haïti connaît l'indice le plus élevé de vulnérabilité aux ouragans : 12,9 sur une échelle de 13. L'indice de gestion des risques donne un profil de risque de 6,1 contre une moyenne de 2,8 pour les autres pays de la région.

⁸ Banque mondiale, Haïti : Des opportunités pour tous, Diagnostic-Pays systématique, mai 2015.

bassins versants, qui touchent particulièrement les ménages vulnérables dirigés par des femmes. En raison de l'urbanisation chaotique et du manque d'hygiène, les villes demeurent dans un état de sous-développement qui augmente la vulnérabilité de la population. En dépit de ce qui précède, il y a peu ou pas de vision globale du développement local qui impliquerait les acteurs nationaux et locaux et la communauté internationale, ou qui permettrait de briser le cercle vicieux liant la vulnérabilité socioéconomique à la vulnérabilité écologique et aux catastrophes naturelles.

8. Haïti continue d'afficher de graves inégalités entre les sexes, et l'indice d'inégalité dans ce domaine classe ce pays au 138^{ème} rang sur un total de 155 pays. Les femmes sont concentrées dans le secteur informel, particulièrement touché par le chômage, et travaillent dans des emplois non qualifiés et mal rémunérés⁹. En revanche, elles montrent un sens aigu de l'entreprise, puisque 61 % des chefs de micro et petites entreprises sont des femmes. Les femmes sont faiblement représentées à tous les niveaux de la gouvernance, bien qu'un quota de 30 % de représentation ait été voté pour elles en 2012. La violence à l'égard des femmes reste généralisée¹⁰ et les faibles budgets alloués aux mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne permettent pas de mettre en œuvre le Plan d'action national sur la violence à l'égard des femmes, 2012-2016.

9. En l'absence de changements radicaux, Haïti n'atteindra aucun des objectifs de développement durable¹¹ d'ici à 2030, et pourrait même régresser sur l'objectif 11. De grands progrès sont indispensables, en particulier dans les zones rurales où 80 % des Haïtiens vivent dans la pauvreté extrême. Un important déséquilibre régional en termes de développement contribue à l'accélération de l'exode rural. La population est actuellement urbaine à 48 %, et l'expansion rapide des bidonvilles augmentent les inégalités socioéconomiques et la marginalisation.

10. La fragilité pluridimensionnelle qui caractérise Haïti et qui entrave son développement ne saurait être durablement éradiquée sans une réforme en profondeur de l'administration publique. On peut citer, parmi les lacunes administratives et de gouvernance locale, la faible capacité de collecte et d'analyse des données, l'absence de coordination dans l'administration, les chevauchements de fonctions entre les départements, le manque de transparence et de responsabilité à tous les niveaux et la centralisation excessive des ressources et du pouvoir. La définition et la mise en œuvre de stratégies de développement convergentes et favorables aux pauvres, ainsi que de programmes et de politiques qui permettraient d'atteindre les objectifs de développement durable restent donc un défi.

11. Le défi financier est tout aussi grand puisque l'État manque chroniquement d'argent. La normalisation des flux d'aide internationale, trois années de sécheresse, la montée du cours du dollar et l'effondrement de PetroCaribe ont considérablement réduit l'assiette fiscale.

⁹ Banque mondiale, 2015.

¹⁰ Vingt-huit pour cent des femmes ont déclaré avoir été victimes de violences physiques à un moment de leur vie (Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services, EMMUS-V, 2012).

¹¹ *Projecting progress: the SDGs in Latin America and the Caribbean*. Londres : Overseas Development Institute.

12. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), créée en 2004 pour rétablir la sécurité et la stabilité, appuyer le processus politique, renforcer les institutions gouvernementales et les structures de l'état de droit, ainsi que pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, est en train de réduire ses effectifs et de réorienter son mandat. Son appui à l'état de droit et à la gouvernance locale a conduit à des progrès importants dans la stabilisation du pays et l'amélioration des conditions de vie. Le PNUD continuera de collaborer avec la MINUSTAH pour développer encore ces activités dans le nouveau cycle de programmation.

13. Après le séisme de 2010, le PNUD a axé son action sur deux priorités : a) la création d'emplois et la promotion du relèvement grâce à la gestion des décombres et la restauration des bâtiments et des bassins versants; b) la participation au rétablissement des fonctions essentielles de l'État. Au cours du cycle précédent, le PNUD s'est employé à consolider les résultats obtenus tout en lançant la transition du relèvement vers le développement. Cinquante camps de déplacés ont été fermés, et 11 000 familles ont été relogées de façon décente et sûre. La première politique nationale du logement et de l'habitat a été adoptée en 2013. Cinq cent quatre-vingt-dix-huit maçons ont reçu une formation en construction parasismique, sept cartes des risques pluridimensionnels ont été élaborées, et un guide méthodologique sur la réduction des risques en milieu urbain a été élaboré, à partir de quoi un recueil national pour la planification des villes et l'aménagement du territoire a pu être établi. Neuf mille cent trente-deux hectares de bassins versants ont été remis en état, ce qui a réduit la vulnérabilité environnementale, et plus de 350 000 emplois permanents et temporaires ont été créés.

14. L'appui à la réforme administrative a conduit à une gestion plus transparente et équitable des services publics, au bénéfice des femmes. Le PNUD a contribué à améliorer la planification et la gestion du développement, grâce à la publication, en 2014, du premier rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du module de gestion de l'aide extérieure.

15. Plusieurs enseignements ont été tirés, dont la nécessité d'intégrer pleinement la vulnérabilité de l'environnement et la réduction des risques de catastrophe dans tous les projets, et d'investir dans les capacités de gestion et de coordination de l'État. L'évaluation de la réduction de la vulnérabilité dans le sud du pays a montré que la participation directe des autorités locales permettait de mieux répondre aux besoins de la population. L'évaluation du programme de relèvement a recommandé l'introduction systématique de quotas pour la participation des femmes. Ces enseignements sont pleinement intégrés dans le programme proposé et façonnent la réponse au cyclone Matthew.

16. Les évaluations montrent également que les avantages comparatifs du PNUD sont : a) sa souplesse et son impartialité; b) sa capacité à mobiliser des ressources et faciliter les partenariats Sud-Sud; c) sa capacité à innover et mobiliser les compétences de haut niveau, et ses capacités en termes de transferts.

II. Priorités du programme et partenariats

17. Mettre Haïti sur la voie d'un développement non exclusif et durable nécessitera de renforcer la légitimité démocratique de l'État, de même que sa capacité à concentrer l'action publique sur la croissance économique et fiscale, sur

la réduction des vulnérabilités et sur l'exclusion sociale. Les institutions publiques, s'agissant notamment des questions électorales et judiciaires, des institutions chargées de la sécurité ainsi que des pouvoirs publics locaux et de la société civile, doivent être dotées de la capacité à jouer efficacement leur rôle. Un État fort, déconcentré et décentralisé pourra alors assurer les services que la population réclame et mettre en place une culture de la transparence et de la responsabilisation, en réduisant les possibilités de corruption, en contribuant à la stabilité politique et en créant un climat favorable à l'investissement. Pour stimuler la croissance, il faut moderniser l'agriculture, l'élevage et la pêche; renforcer les secteurs concurrentiels; développer le secteur des services; et encourager les petites et moyennes entreprises. Il conviendra d'améliorer l'employabilité, notamment celle des jeunes et des femmes, par l'éducation et la formation professionnelle. La réduction des vulnérabilités exige une meilleure prévention et une meilleure gestion des catastrophes naturelles et des risques liés aux changements climatiques, ainsi que des mesures visant à protéger les moyens d'existence en cas de catastrophe. Enfin, la protection de l'environnement doit améliorer les conditions de vie et créer de la richesse et des emplois.

18. Ce programme est aligné sur les priorités nationales énoncées dans le plan de développement stratégique d'Haïti 2012-2030, sur le cadre des Nations Unies sur le développement durable, 2017-2021, et également sur le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017. Il vise à soutenir le Gouvernement dans sa démarche à long terme pour le développement durable, en mettant l'accent sur la nécessité de progresser rapidement vers la réalisation des objectifs nationaux pour l'objectif 16, de façon à tirer parti des progrès en vue de la réalisation des autres objectifs de développement durable. Cela impose au PNUD de passer d'une approche axée sur les projets de relèvement à une approche programmatique intégrée axée sur les conseils stratégiques et la prise en main du programme par le pays. L'objectif est de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à l'identification participative des besoins, la formulation de cadres juridiques, de politiques et de programmes de développement, et l'utilisation efficace des ressources publiques.

19. L'accent sera mis sur trois grands domaines de coopération : a) la gouvernance démocratique et l'état de droit; b) la réduction de la pauvreté; c) la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience. La démarche sera fondée sur les droits de l'homme. Les femmes et les jeunes (en particulier dans les zones rurales et les zones urbaines vulnérables) seront ciblés, et les questions d'égalité des sexes systématiquement intégrées. Ces trois piliers interdépendants seront traités de manière cohérente. Réduire le niveau élevé de risques auxquels est confronté le peuple haïtien exige une synergie efficace entre la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité sociale, l'amélioration de la gouvernance, et l'adoption de méthodes plus durables dans la gestion des ressources naturelles. Dans la mesure du possible, ce programme tient compte de la restructuration de la présence des Nations Unies en Haïti après le retrait de la MINUSTAH.

20. L'accent sera mis sur le renforcement de la capacité des parties prenantes à mettre en commun leurs ressources et à travailler ensemble à tous les niveaux, pour élaborer des feuilles de route communes, tendant à la réalisation des objectifs de développement durable. Le PNUD évitera de disperser ses actions et adoptera une approche pluridimensionnelle du développement territorial de zones bien déterminées, rurales et urbaines, selon les priorités convenues avec le Gouvernement. Il s'emploiera à créer les conditions d'un dialogue et d'une relation

solide entre les acteurs locaux et les partenaires du Gouvernement, afin d'assurer une meilleure appropriation des politiques publiques par toutes les parties prenantes et enrichir ces politiques avec les enseignements tirés des initiatives locales.

Gouvernance démocratique et état de droit

21. Ce programme sera fondé sur les progrès accomplis en termes de stabilisation grâce à la MINUSTAH, et sur les réalisations du précédent cycle de réforme de l'État, sur la primauté du droit et sur l'appui démocratique. Trois domaines d'action prioritaires se dégagent : a) le renforcement de l'administration publique et de la gouvernance locale dans tout le pays pour un accès plus équitable aux services de base, aux moyens de subsistance et au développement territorial; b) le renforcement de l'état de droit et des droits de l'homme; c) une participation accrue des citoyens à des processus démocratiques plus crédibles. Les progrès réalisés dans ces trois domaines devraient renforcer la légitimité de l'État et le contrat social. Une meilleure gouvernance facilitera également l'engagement de la communauté internationale et aura un impact positif sur le climat des affaires, l'investissement direct étranger et les recettes de l'État.

22. En matière d'administration publique et de gouvernance locale, le PNUD aidera le Gouvernement à mettre en place, à tous les niveaux, la coordination institutionnelle, des capacités humaines et organisationnelles et des pratiques participatives qui ouvriront la voie à une déconcentration progressive de l'administration publique, à la décentralisation et au développement régional. Le PNUD continuera d'appuyer le Gouvernement dans l'adoption du cadre juridique nécessaire pour que ces réformes prennent racine et portent leurs fruits. L'objectif est de créer une architecture institutionnelle efficace, qui accélère la réalisation des objectifs de développement durable. En partenariat avec ONU-Habitat, le PNUD aidera les collectivités urbaines à prendre le contrôle du développement urbain. Les partenariats avec l'Agence des États-Unis pour le développement international, le Canada, la France et l'Union européenne viendront appuyer la gouvernance locale.

23. L'appui à l'état de droit renforcera la sécurité des citoyens et les droits de l'homme, en axant les interventions sur les cinq domaines suivants : la sécurité des citoyens, la justice, la police nationale, la gestion des prisons, l'accès à la justice et à l'aide juridictionnelle. Le PNUD fera appel à son réseau mondial de savoirs pour enrichir l'approche haïtienne à la sécurité des citoyens et doter le système judiciaire de modèles et de compétences tendant à une grande qualité des services juridiques. La priorité sera accordée au renforcement des activités de défense de l'état de droit auprès des autorités haïtiennes et à l'amélioration de la coordination avec les partenaires techniques et financiers. Il conviendra d'intensifier le partenariat avec la MINUSTAH, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-femmes dans les domaines de la réduction de la violence de quartier et de l'accès à la justice, en particulier pour les mineurs et les femmes.

24. Pour améliorer la participation des citoyens, le PNUD apportera son concours à l'organisation de débats sur des thèmes liés aux objectifs de développement durable et à la création et au renforcement de mécanismes de responsabilité sociale. Les capacités des institutions clefs à soutenir des processus politiques inclusifs et démocratiques seront renforcées. Cette composante consistera à appuyer la modernisation de l'état civil, en partenariat avec l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et sera mise en œuvre conjointement à des

initiatives d'appui à la gouvernance locale. Les groupes défavorisés et marginalisés (les femmes, les jeunes et les personnes handicapées) seront encouragés à participer.

Réduction de la pauvreté

25. Le PNUD travaillera dans trois domaines : a) la croissance inclusive; b) l'inclusion sociale; c) le renforcement du secteur agricole. En coordination avec le pilier « résilience », cette approche mettra en évidence les liens entre la réduction de la pauvreté et les vulnérabilités (y compris au choléra); la gestion responsable des ressources naturelles; et l'adoption de méthodes de production durable. Le rôle des institutions publiques, en particulier des autorités infranationales, sera mis en évidence par la création d'un environnement favorable au développement économique local et la garantie d'une protection sociale de base.

26. Pour promouvoir une croissance sans exclusion, le PNUD collaborera avec les ministères du commerce, de l'économie, des finances, et de la condition féminine, en vue de poursuivre la discussion sur l'emploi et les politiques de soutien aux petites et moyennes entreprises. Il appuiera le développement des chaînes logistiques avec la Chambre de commerce, et mettra l'accent sur les produits haïtiens traditionnels ayant un impact environnemental et social positif et un fort potentiel de croissance. Les femmes et les jeunes seront les principaux bénéficiaires, avec un accès égal à des emplois décents et des moyens de production soutenant leur autonomisation. Dans son offre de formations professionnelles et entrepreneuriales, et d'accès aux nouvelles technologies et au microcrédit, le PNUD veillera à ce que les nouvelles possibilités soient offertes sans exclusion.

27. Pour assurer l'inclusion sociale, le PNUD aidera le Ministère de la planification, l'Institut haïtien de statistique et l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, à mieux orienter les politiques publiques vers les personnes les plus vulnérables. L'accent sera mis sur la protection sociale, conformément aux objectifs de développement durable. L'élaboration d'un rapport national sur le développement humain, des études thématiques et d'autres outils viendront soutenir ces entreprises. En partenariat avec l'Observatoire, un mécanisme de responsabilisation sera mis en place pour mesurer la performance et l'engagement institutionnels par rapport aux cibles des objectifs de développement durable. Les actions menées dans les quartiers marginalisés le seront avec la MINUSTAH et des donateurs par le truchement d'un fonds pour la réduction de la violence au sein de la collectivité et pour l'inclusion sociale.

28. Afin de renforcer le secteur agricole, le PNUD, avec le soutien du Fonds international de développement agricole, poursuivra le renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural afin de transformer le secteur, y compris, à moyen terme, par des initiatives d'amélioration de l'accès à l'irrigation à petite échelle.

Réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience

29. Le PNUD collaborera avec le Gouvernement sur l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, dans le cadre de partenariats établis avec l'Agence des États-Unis pour le développement international, le Canada, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds pour les pays les moins avancés, le Ministère du développement international (Royaume-Uni), l'Union européenne. Dans le but de réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et leurs impacts

sur la résilience et le développement, le PNUD mettra l'accent sur la consolidation des acquis réalisés dans ces deux domaines interdépendants, qui seront considérés comme l'un des piliers du nouveau programme. Le PNUD élargira ses partenariats avec les ministères concernés et le secteur privé pour promouvoir l'intégration des considérations environnementales dans les stratégies, les politiques et les programmes de développement qui contribuent à la réduction des risques de catastrophe.

30. Afin de mieux orienter les politiques de protection et les stratégies sectorielles, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) appuieront une analyse de l'état de l'environnement, la systématisation des évaluations environnementales et des analyses coûts-avantages environnementaux. Pour soutenir la reprise du secteur agricole, le PNUD insistera sur la résilience du secteur de l'eau, en utilisant une approche intégrée et plurisectorielle, notamment certains aspects de la gouvernance, de la gestion des ressources en eau et de la réduction des risques de sécheresse et d'inondation, et il aidera le Gouvernement à mettre au point un projet à grande échelle pour le Fonds vert pour le climat. L'accent sera mis sur la résilience des écosystèmes et les services qu'ils rendent, afin d'améliorer leur capacité à créer de la richesse et des emplois. Le PNUD collaborera avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture dans le but d'améliorer la durabilité des reliefs de montagne productifs.

31. En partenariat avec le Ministère de l'environnement, le PNUD poursuivra ses activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux de la conservation et de la gestion responsable des ressources naturelles. Il encouragera les débats participatifs sur la gestion et l'utilisation des déchets, et aidera le Bureau des mines et de l'énergie dans la promotion et l'élargissement de l'accès des pauvres (en particulier les femmes) à des sources d'énergie renouvelable modernes et efficaces, conformément aux engagements pris à la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques; il mobilisera des fonds et des pratiques connexes; il renforcera des capacités de l'État dans la gouvernance des ressources minières.

32. L'amélioration de l'information sur le climat et les systèmes d'alerte rapide permettra de mieux faire connaître et gérer les risques liés aux changements climatiques. En s'appuyant sur les progrès du cycle précédent en matière d'adaptation, le PNUD renforcera les capacités nationales et locales de collecte et d'utilisation des informations sur le risque climatique et diffusera des avertissements environnementaux et hydrométéorologiques. Il s'agira notamment de renforcer les capacités nationales de gestion des catastrophes hydro-climatiques à partir de prévisions utilisant des mécanismes fiables d'alerte rapide, et de promouvoir une gestion des secteurs de production et des systèmes adaptée aux changements climatiques. L'approche comprendra un soutien en faveur d'une meilleure coordination entre les politiques et stratégies d'adaptation aux risques et de leur réduction, mais aussi leur intégration dans les plans de développement.

33. En ce qui concerne les risques sismiques, les efforts porteront sur la cartographie des risques dans leur multiplicité, l'élaboration et la diffusion des connaissances et des outils de réduction des risques. Ces initiatives seront appuyées par la mise en place d'un système de suivi des progrès et d'analyse des risques, et la création d'une base de données nationale sur les pertes et dommages liés aux catastrophes. Au niveau institutionnel, le PNUD fournira des structures nationales et décentralisées dotées des moyens de mieux prévenir et gérer les catastrophes

naturelles et d'intervenir en cas de catastrophe, en insistant sur les connaissances locales et les alertes précoces. Les femmes et les groupes défavorisés bénéficieront de campagnes de sensibilisation ciblées sur les secours en cas de catastrophe.

III. Administration du programme et gestion des risques

34. Ce programme sera exécuté au niveau national et coordonné par le Ministère de la planification et de la coopération externe. Les évaluations menées en 2015 dans le cadre de l'approche harmonisée des transferts de fonds ont révélé des lacunes dans la capacité des partenaires nationaux à gérer les ressources de manière efficace. Des formes d'exécution directes seront donc mises en œuvre avec la plupart des partenaires nationaux. Pour effectuer la transition vers ces modalités d'exécution nationale, le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, mettront au point un projet visant à renforcer les capacités des partenaires concernés.

35. Compte tenu des risques encourus, le contexte requiert un programme souple ainsi que des changements dans les priorités gouvernementales. Au vu de l'incertitude actuelle, les partenaires de développement ont réduit leur implication dans de nouveaux projets. La poursuite de la crise prolongerait l'instabilité institutionnelle, ce qui aurait ensuite pour effet d'empêcher l'arrivée d'un gouvernement capable de prendre les engagements et les décisions nécessaires à long terme pour faire avancer le programme, les principaux partenaires se trouvant alors amenés à adopter une attitude attentiste et à différer ou même annuler toute nouvelle initiative. Cela aurait une incidence négative sur la capacité du PNUD à mettre sur pied des partenariats et à mobiliser des fonds pour la mise en œuvre des programmes. La poursuite de la crise aurait également des conséquences économiques, réduirait encore l'assiette fiscale de l'État et sa capacité à investir dans la croissance économique et la création d'emplois. La persistance de la corruption, l'absence de systèmes de gouvernance transparents et efficaces et la capacité limitée des partenaires nationaux entravent la bonne exécution des projets. Pour atténuer ces risques, le PNUD continuera d'appuyer le retour à l'ordre constitutionnel et le renforcement des structures nationales pendant le cycle électoral. L'analyse continue des partenariats actuels et potentiels déterminera les alliances les plus prometteuses pour l'exécution des projets, y compris avec le secteur privé et au travers de l'élargissement de la coopération Sud-Sud. Enfin, le renforcement des capacités va fortement insister sur la responsabilité effective, la transparence et l'intégrité, et divers aspects de la gouvernance seront systématiquement inclus dans la conception du projet pour gérer les risques fiduciaires et la corruption, et pour garantir une bonne utilisation des fonds.

36. L'assurance qualité et les normes sociales et environnementales du PNUD seront appliquées à tous les projets. Le PNUD collaborera avec des partenaires dans la lutte contre le choléra et le virus Zika, qui aggravent les inégalités sociales et pourraient affecter les progrès attendus d'une croissance profitant à tous. Les risques environnementaux pourraient être fatals pour les Haïtiens, car ils exacerbent la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles, à la sécurité alimentaire et à la pauvreté. La vulnérabilité de l'environnement sera prise en compte dans toutes les politiques, stratégies et projets appuyés par le PNUD. Le plan de continuité des opérations du bureau de pays prévoit des mesures en cas de catastrophe. Les risques demeurent importants en matière de sécurité, et la contraction de la MINUSTAH pourrait compliquer les déplacements dans le pays. Pour atténuer ce risque, le

PNUD continuera de suivre la situation tout en stimulant l'appui au renforcement de la police nationale.

IV. Suivi et évaluation

37. Les données dans les domaines d'activités du PNUD sont incomplètes, tout spécialement en ce qui concerne l'emploi, la productivité et la gouvernance. Le PNUD, avec d'autres organismes des Nations Unies, soutiendra les institutions nationales (Institut haïtien de statistique et d'informatique, Ministère de la planification et de la coopération externe) dans la mise en œuvre d'une politique nationale de la statistique. L'Institut mettra l'accent sur l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données, ventilées par sexe, âge et zones géographiques, pour répondre aux besoins locaux et permettre l'établissement des rapports relatifs aux objectifs de développement durable.

38. La planification, le suivi, l'évaluation et la gestion des savoirs seront renforcées dans le cadre de la transition vers une approche programmatique du développement à long terme axée sur les résultats, afin d'assurer la responsabilisation, renforcer et exploiter les savoirs pour enrichir la programmation et la prise de décisions, et garantir la souplesse des programmes dans un contexte mouvant.

39. L'engagement du Bureau de pays en faveur du « label égalité des sexes » renforcera la prise en compte de la problématique hommes-femmes. D'ici à 2021, il est prévu qu'au moins 40 % des résultats de ce programme comporteront notamment l'égalité des sexes comme objectif principal (GEN-3) ou y contribueront de façon significative (GEN-2), et que des progrès notables auront été accomplis vers une affectation de 15 % du budget-programme à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (GEN -3).

40. Pour atteindre ces résultats, le PNUD investira au moins 5 % du budget-programme dans le suivi et l'évaluation, et maintiendra, pour son Groupe d'appui à la gestion, des capacités consacrées à la surveillance, à l'évaluation et aux questions de parité des sexes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Haïti (2017-2021)

Priorité ou objectif du pays : Reconstruction institutionnelle				
Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (ou équivalent) associant le PNUD : Réalisation 5. Les institutions publiques et la société civile améliorent l'état de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.				
Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Les pays renforcent leurs institutions pour assurer progressivement un accès universel aux services de base.				
Indicateurs PNUAD de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des É.U.)
<p>1. Taux de détentions provisoires prolongées (ventilées par sexe, âge (adulte/mineur) Niveau de référence : Plan-cadre des Nations Unies sur le développement durable (UNSDF) Cible : UNSDF</p> <p>2. Pourcentage du budget de l'État consacré aux autorités infranationales et aux services décentralisés Niveau de référence : UNSDF Cible : UNSDF</p>	<p>Source : UNSDF Fréquence : UNSDF Entité responsable : PNUD</p> <p>Source : UNSDF : Fréquence : UNSDF Entité responsable : UNSDF</p> <p>Source : Conseil électoral provisoire (CEP) Fréquence : chaque</p>	<p>1.1. Les capacités des institutions judiciaires de l'État sont renforcées, ce qui permet aux femmes et aux hommes de bénéficier d'un meilleur accès à la justice formelle et d'un environnement plus sûr.</p> <p>1.1.1. Existence et mise en œuvre d'un nouveau cadre légal qui facilite une nouvelle politique d'accès à la justice. Niveau de référence : Absence de cadre légal Cible: Mise en œuvre de la législation sur l'aide juridictionnelle Source : Ministère de la justice et de la sécurité publique (CSPJ)</p> <p>1.1.2. Existence d'un Code pénal révisé, qui prend en compte la promotion, la protection et la défense des</p>	<p>MJSP Conseil supérieur du pouvoir judiciaire PNH Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif Tableau de la Coordination nationale sur la violence contre les femmes Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes</p>	<p>Ressources ordinaires 4 100</p> <p>Autres 22 300</p>

<p>3. Taux moyens de participation aux élections présidentielles, législatives, municipales et locales (ventilés par type d'élection, sexe, âge et zone géographique, dans la mesure du possible)</p> <p>Niveau de référence : 30 % (octobre 2015) Cible : 40 %</p>	<p>élection Entité responsable : CEP</p>	<p>droits fondamentaux et des libertés fondamentales, notamment la problématique hommes-femmes. Niveau de référence : Pas de révision depuis 1835. Cible : Réforme du code pénal et du code de procédure pénale Source : <i>Le Moniteur</i></p> <p>1.1.3. Existence d'un plan stratégique pour le renforcement de l'organisation de la sécurité publique Niveau de référence : Absence de plan stratégique Cible : Plan stratégique actuel Source : Police nationale d'Haïti (PNH)</p> <p>1.2. Les fonctions, le financement et les capacités des institutions infranationales sont renforcés pour fournir des services de base et répondre aux besoins de la population.</p> <p>1.2.1. Pourcentage des mesures juridiques et administratives recommandées dans le plan-cadre pour la réforme de l'État (déconcentration et décentralisation administratives) menés à leur terme. Niveau de référence : 31 % et 14 %, respectivement Cible : 50 % Source : PNUD, OMRH</p> <p>1.2.2. Nombre de départements dans lesquels la coordination des services décentralisés par les délégations a été menée dans le cadre d'un mécanisme de planification et de suivi. Niveau de référence : 1 Cible : 5 Source : MICT, MINUSTAH, PNUD</p> <p>1.2.3. Pourcentage de hausse du montant total des taxes locales levées dans toutes les communes du pays Niveau de référence : 0 (année de référence) Cible : +100 % Source : MICT, Cour supérieure des comptes, MEF</p>	<p>(MCFDF) Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (MICT) Office de management des ressources humaines (OMRH) Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE) Ministère de l'économie et des finances (MEF) Conseil électoral provisoire (CEP) Office national d'identification MINUSTAH</p>	
---	--	--	--	--

		<p>1.3. Les plans de développement infranationaux tiennent compte des disparités entre les sexes et sont conformes aux objectifs de développement durable (ODD).</p> <p>1.3.1. Pourcentage de communes disposant d'un plan de développement communal comprenant des objectifs de parité et des objectifs ventilés par sexe Niveau de référence : 0 % Cible : 25 % Source : Ministère de la planification et de la coopération externe MPCE, MICT</p> <p>1.3.2. Nombre de stratégies de développement des départements existantes, et pourcentage d'entre elles alignées sur les objectifs de développement durable Niveau de référence : 2 / 0 % Cible : 5 / 60 % Source : MPCE</p> <p>1.4. Les mécanismes, instruments et espaces de communication, de dialogue et d'interaction entre l'État et les citoyens, sont en place et opérationnels, et visent à accroître le contrôle citoyen.</p> <p>1.4.1 Nombre de mécanismes de responsabilisation sociale liés à la fourniture de services publics, créés au niveau des départements et des communes. Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 5 mécanismes en place Sources : MICT, MPCE, ministères sectoriels, Électricité d'Haïti, Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA)</p> <p>1.4.2. Pourcentage de femmes à des postes électifs Niveau de référence : Aucune femme en 2016, 35 % au niveau municipal Cible : 30 % de députées, 40 % d'élues au niveau municipal Source : CEP</p>		
--	--	---	--	--

Priorité nationale ou objectif national : Reconstruction économique				
Réalisations PNUAD (ou équivalent) impliquant le PNUD Réalisation 1. La population, en particulier ses membres les plus vulnérables, ont un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois verts décents et aux ressources productives pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socioéconomique propice et inclusif.				
Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La croissance et le développement profitent à tous, sont durables et génèrent les capacités de production nécessaires à la création d'emplois et de moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.				
<p>1. Taux d'emplois (formels et informels), ventilés par secteur et sous-secteur, sexe, âge et groupes exclus, et par catégories de salaires, le cas échéant Niveau de référence : UNSDF Cible : UNSDF</p> <p>2. Pourcentage de la population qui a accès à des régimes sociaux contributifs et non contributifs de prestations sociales, par sexe Niveau de référence : UNSDF Cible : UNSDF</p> <p>3. Prévalence de l'insécurité alimentaire Niveau de référence : UNSDF Cible : UNSDF</p>	<p>Source : Enquête sur les conditions de vie après le séisme, 2012 Fréquence : 5 ans Entité responsable : Institut haïtien de statistique et d'informatique</p> <p>Source : Fréquence : Annuelle Entité responsable : Unité d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale (UOPES)</p> <p>Source : Fréquence : Entité responsable : UOPES, Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR)</p>	<p>2.1. Les options disponibles pour une protection sociale inclusive et durable sont opérationnelles et soutenues.</p> <p>2.1.1. Nombre d'institutions de protection sociale qui ont passé en revue le ciblage de leurs bénéficiaires afin de mieux répondre aux besoins des plus vulnérables Niveau de référence : 0 Cible : 2 Source : UOPES</p> <p>2.1.2. Nombre d'institutions publiques qui ont reçu le label ODD UOPES Niveau de référence : 0 Cible : 4 Source : UOPES</p> <p>2.1.3. Nombre de ministères sectoriels dont le budget et les plans d'investissement tiennent compte des disparités entre les sexes Niveau de référence : 0 Cible : 3 Source : MCFDF</p> <p>2.1.4. La politique nationale en matière de statistiques est en place et appliquée Niveau de référence : Absence de politique nationale en matière de statistiques Objectif : Application des politiques statistiques nationales Source : MPCE, ministères sectoriels</p>	<p>MEF Ministère des affaires sociales et du travail (MAST) Ministère du commerce et de l'industrie (MCI) Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) MCFDF MPCE UOPES Institut haïtien de statistique et d'informatique Brésil Fonds international de développement agricole (FIDA)</p>	<p>Ressources ordinaires 7 300</p> <p>Autres 99 400</p>

		<p>2.2. L'accès des femmes et des jeunes aux débouchés économiques, y compris au marché du travail formel, est facilité.</p> <p>2.2.1. Nombre de chômeurs formés à chercher un emploi dans le secteur structuré de l'économie, par âge et par sexe Niveau de référence : 900 Cible : 3 400 Source : Ministère du travail</p> <p>2.2.2. Nombre de micro-, petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur appuyées, ventilé par sexe et par âge des chefs d'entreprise Niveau de référence : 50 Cible : 250 Source : Ministère du commerce et de l'industrie(MCI)/PNUD</p> <p>2.2.3. Nombre d'emplois nouveaux et durables, et moyens de subsistance créés, ventilés par sexe, âge et groupe vulnérable Niveau de référence : 350 000 (emplois créés après le tremblement de terre) Niveau de référence : 350 000 (emplois créés après le tremblement de terre) Cible : 355 000 Source : Ministère du travail, PNUD</p> <p>2.3. Les institutions agricoles nationales et territoriales sont opérationnelles pour mener à bien une transformation en profondeur des méthodes de production agricole, pour les rendre à la fois durables et génératrices d'emplois et de revenus.</p> <p>2.3.1. Nombre de nouveaux programmes de développement rural, alignés sur les objectifs de développement durable mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture Niveau de référence : 1</p>		
--	--	---	--	--

		<p>Cible : 3 Source : MARNDR</p> <p>2.3.2. Nombre de ménages ruraux ayant accès à l'irrigation à petite échelle sur leurs parcelles, par sexe et par région Niveau de référence : 21 000 Cible : 49 000 Source : MARNDR</p>		
Priorité nationale ou objectif national : Reconstruction de l'environnement				
Réalisations PNUAF (ou équivalent) impliquant le PNUD : 5. Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones urbaines et rurales, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que les mécanismes de prévention et de réduction des risques, afin d'améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.				
Réalisation correspondante 5 du plan stratégique . Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux et celles en lien avec les changements climatiques.				
<p>1. Position d'Haïti sur l'indice de gestion des risques (INFORM) Niveau de référence : 6 (2016) Cible : 5 (2021)</p> <p>2. Pertes économiques causées par les catastrophes, en pourcentage du produit intérieur brut Niveau de référence : 2 % par an (1975 à 2012) Cible : moins de 2 %</p> <p>4. Pourcentage de zones protégées désignées comme telles et dotées d'un plan de gestion mis en œuvre par des organes nationaux dûment formés qualifiés. Niveau de référence : UNSDF Cible : UNSDF</p>	<p>Source : Comité permanent interorganisations, Commission européenne Fréquence : Annuelle Entité responsable : PNUD</p> <p>Source : Banque mondiale Fréquence : Annuelle Entité responsable : Banque mondiale</p> <p>Source : UNSDF Fréquence : Annuelle Entité responsable : PNUD</p>	<p>3.1 Les acteurs nationaux ont les connaissances, les capacités et les outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.</p> <p>3.1.1. Nombre de cartes des risques multiples et de plans de réduction des risques qui tiennent compte de l'incidence différenciée des risques pour les femmes et les hommes Niveau de référence : 0 Cible : 20 Source : Direction de la protection civile (DPC), Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), MPCE</p> <p>3.1.2. Nombre de mesures législatives ou réglementaires prises pour améliorer la gestion des risques liés à la vulnérabilité de l'environnement Niveau de référence : 5; Cible : 6 Sources : CIAT, Bureau des Mines et de l'énergie, MPCE</p>	<p>MPCE MICT</p> <p>Ministère de l'environnement (MDE)</p>	<p>Ressources ordinaires 5 842</p> <p>Autres 62 200</p>

<p>5. Nombre de kilomètres linéaires de plantations le long de la côte et des ravins, pour réduire les risques de catastrophe Niveau de référence : UNSDF Cible : UNSDF</p>	<p>Source : UNSDF Fréquence : UNSDF Entité responsable : UNSDF</p>	<p>3.1.3 Nombre d'initiatives de collectivités ou commerciales et/ou de nouvelles mesures réglementaires mises en œuvre au niveau local pour réduire la vulnérabilité des ressources en eau face aux dangers des changements climatiques Niveau de référence : 60 Cible : 90 Source : MDE</p> <p>3.1.4 Existence d'une base de données nationale sur les pertes et les dommages dus aux catastrophes, ventilée par sexe et par âge Niveau de référence : 0 Cible : 1 Source : MDE</p> <p>3.2 Des mécanismes et partenariats sont mis en place pour promouvoir des modes de production, de distribution et de consommation durables.</p> <p>3.2.1. Nombre de nouveaux mécanismes et partenariats aux niveaux national et local, financés, ventilé par type de partenariat Niveau de référence : 0 Cible : 5 Source : PNUD, MDE</p> <p>3.2.2. Relié à 2.2.2.</p> <p>3.3 Les capacités des administrations publiques à assurer l'application des normes et des pratiques optimales relatives à l'environnement sont renforcées.</p> <p>3.3.1. Nombre de règlements adoptés pour la préservation, la gestion durable et le partage des avantages apportés par les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes Niveau de référence : 2 Cible : 8</p>		
---	--	---	--	--

		<p>Source : DPC, MDE</p> <p>3.3.2. Nombre de dossiers réellement traités au sein du Ministère de l'environnement pour octroi de « non objection environnementale »</p> <p>Niveau de référence : 20</p> <p>Cible : 150</p> <p>Source : MDE</p>	
--	--	---	--